

**L'université de Bourgogne recrute :**  
**Directeur-trice de l'office de coopération et d'informations muséales**  
**(OCIM)**

**Contexte**

L'université de Bourgogne est pluridisciplinaire. Elle emploie 2500 personnels, dont 1500 enseignants et enseignants-chercheurs, et accueille 32 000 étudiants sur 6 campus, celui de Dijon et des sites territoriaux d'Auxerre, Nevers, Le Creusot, Chalon sur Saône et Macon.

La culture au sens large est au fondement même de l'activité des universités, dont l'une des missions est la diffusion de la culture et de l'information scientifique et technique.

A l'Université de Bourgogne, cette orientation est fortement soutenue institutionnellement. Elle est au cœur de nombreuses formations et recherches (histoires culturelles, formations aux métiers de la culture, diffusion des savoirs). Elle est aussi patrimoniale, avec des œuvres d'art nombreuses et de qualité, des collections scientifiques remarquables en paléontologie, géologie, zoologie, botanique et physique.

La politique culturelle de l'établissement s'appuie notamment sur 4 structures regroupées dans le Pôle Culture : - l'*atheneum*, centre culturel de l'Université - l'Université pour Tous de Bourgogne (UTB) - les Editions Universitaires de Dijon (EUD), et la Mission de Culture Scientifique (MCS) qui a une activité de conservation du patrimoine et de diffusion des savoirs scientifiques. La MCS co-dirige nationalement avec l'Université de Franche-Comté le programme européen Nuit des Chercheurs et a obtenu en 2015 un PIA, le « Réseau des *Experimentarium* » avec la participation de l'OCIM.

Le directeur ou la directrice de l'OCIM, service d'ampleur nationale, sera donc naturellement amené(e) à travailler en collaboration avec ce pôle de l'uB et plus particulièrement la MCS, tant sur le volet patrimonial que sur le volet diffusion des savoirs. En tant qu'interlocuteur principal des deux tutelles, il sera également amené à interagir régulièrement avec le département des relations entre science et société du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

**Missions principales**

L'OCIM est un service général de l'Université de Bourgogne, placé sous l'autorité du Président de l'université, créé par convention avec le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, qui en assure la cotutelle.

L'OCIM est un centre coopératif d'information et de ressources professionnelles dans les champs du patrimoine et de la culture scientifiques et techniques (muséologie, médiation, conservation, restauration, recherche). Il contribue au dialogue entre science, recherche et société en répondant aux besoins des professionnels de ce champ et en développant des ressources à leur intention. Il s'adresse à tous les acteurs du domaine des musées, muséums, centres de sciences, établissements d'enseignement supérieur et de recherche, associations, chercheurs, décideurs... Situé à l'interface entre la réflexion stratégique et l'action opérationnelle, l'OCIM déploie son action dans le cadre de la stratégie nationale de culture

scientifique, technique et industrielle, et contribue à la mise en œuvre des orientations nationales en matière de dialogue « science – société », et notamment celles introduites par la loi de programmation de la recherche.

L'OCIM contribue notamment au développement du réseau des professionnels du patrimoine et de la culture scientifiques et techniques par :

- la veille stratégique sur l'évolution du secteur, l'écoute et l'analyse de ses besoins
- le développement de la coopération avec les collectivités territoriales
- l'articulation entre les secteurs de la recherche (notamment en muséologie et en sciences de l'information et de la communication) et les professionnels
- l'appui à la mise en relation avec les acteurs européens et francophones

Un conseil des tutelles composé de représentants de l'Etat et de l'Université de Bourgogne formule des propositions d'orientations stratégiques et de programmation concernant l'activité de l'OCIM.

Le directeur ou la directrice de l'OCIM participe à la définition de la politique du service dans ses aspects scientifiques, administratifs et techniques et la met en œuvre. Il ou elle assure la responsabilité budgétaire et administrative du service (15 à 20 personnes). Par ses compétences, il ou elle garantit la qualité de l'offre de l'OCIM dans ses quatre secteurs opérationnels : information-documentation, formation, édition et observation, ces deux derniers secteurs étant plus spécifiquement à sa charge. Il ou elle veille au développement de nouveaux partenariats et à la construction de projets permettant à l'OCIM de conserver sa position au sein des réseaux professionnels du patrimoine et de la culture scientifique et technique

### **Compétences recherchées**

- Très bonne connaissance des réseaux professionnels des musées, du patrimoine et de la culture scientifiques et techniques (y compris des réseaux universitaires)
- Expérience en matière de direction et d'encadrement d'équipe
- Sens de la coopération et de l'animation de réseaux, capacité à fédérer et mobiliser différents acteurs
- Expérience des pratiques institutionnelles (avec les grands établissements, les administrations, les décideurs territoriaux) et des relations avec les universitaires et les scientifiques.
- Capacité à proposer des orientations et des évolutions pour l'OCIM dans un contexte sociétal et culturel évolutif
- Maîtrise des outils numériques
- Compétences rédactionnelles
- Pratique de la langue anglaise.

### **Qualités attendues**

- Expérience de management
- Goût du travail en équipe, sens de la communication, conduite de projets
- Réactivité et adaptabilité, notamment dans la construction de projets
- Disponibilité et mobilité (nombreux déplacements y compris à l'étranger)

## **Conditions de recrutement**

**Fondement juridique :** article 6 quinquies vacance temporaire (attente de recrutement ou mobilité d'un fonctionnaire). Décret 2019 – 1414 du 19 décembre 2019.

Poste de catégorie A - contrat à durée déterminée de 3 ans, nécessitant la possibilité d'une mise en disponibilité de 3 ans pour les candidats titulaires de la fonction publique.

Prise de poste : à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2021

Rémunération : Classement dans la grille du corps des ingénieurs d'études (à négocier selon expérience jusqu'à 3100 euros brut mensuel)

**Les candidatures comporteront obligatoirement une lettre de motivation et un Curriculum Vitae. Elles doivent être adressées, par courrier électronique uniquement, à :**

recrutements-ub@u-bourgogne.fr

**Date limite de candidature : vendredi 20 août 2021**

**POSTE OUVERT AUX PERSONNES VALIDES OU EN SITUATION DE HANDICAP**